



## Direction départementale de la Gironde

Bordeaux, le 17 juin 2021

Avis sanitaire de l'ARS concernant les mesures visant à enrayer la progression de l'épidémie de COVID 19 dans le département de la Gironde

## Préambule:

La loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire est entrée en vigueur à compter du 3 juin dernier.

Elle est complétée par le décret modifié n° 2021-699 du 1<sup>er</sup> juin dernier prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de la crise sanitaire.

Dans ce cadre réglementaire renouvelé, les Préfets de département gardent la possibilité, lorsque les circonstances locales l'exigent, d'arrêter pour leur territoire les mesures nécessaires afin de contenir la propagation du virus.

A ce titre, l'ARS émet un avis à destination du Préfet de département, caractérisant la situation sanitaire, afin d'éclairer les décisions que ce dernier est amené à prendre en vue de limiter la circulation virale au regard des circonstances locales.

## <u>Une évolution favorable des indicateurs épidémiologiques en région Nouvelle-</u> <u>Aquitaine:</u>

À ce jour, sur la base des données consolidées au 16 juin 2021 (calculs portant sur les données de contamination J-9 à J-3), la situation épidémiologique de la région Nouvelle-Aquitaine se traduit par :

- un niveau d'incidence en nette amélioration en population générale, qui continue à baisser régulièrement: 32,9 cas pour 100 000 habitants en population générale, avec toujours des disparités territoriales (17,5 en Charente-Maritime à 56,2 en Pyrénées-Atlantiques en population générale). Tous les départements ont toutefois, désormais, un taux d'incidence en baisse, ce qui témoigne d'une circulation ralentie du virus dans la région;
- <u>un taux d'incidence pour les personnes âgées de 65 ans et également en baisse,</u> pour s'établir à 10,5 cas pour 100 000 habitants.



un nombre de patients hospitalisés pour COVID ressortant à 557 personnes, dont 60 en réanimation. Le taux de passage aux urgences pour suspicion COVID est en nette baisse également et s'établit à 0.5%. Le taux de consultations SOS médecins pour le même motif est de 1,1% (données du 9 au 15 juin 2021).

La circulation durablement ralentie du virus dans la région est très probablement liée à l'effet des mesures sanitaires (couvre-feu, gestes barrière, dépistage) et aux progrès de la campagne vaccinale. La Région Nouvelle-Aquitaine connait un taux de couverture vaccinale de 49,5 % de la population générale pour la primo-injection et de 26,4 % pour le schéma vaccinal complet.

## Une évolution analogue des indicateurs épidémiologiques dans le département de la Gironde :

En ce qui concerne l'analyse de la situation épidémiologique de la COVID 19 par Santé Publique France dans le département de la Gironde au 16 juin 2021, elle témoigne également d'une circulation virale ralentie du SARS COV2, se traduisant par une amélioration globale des indicateurs surveillés:

- Le taux d'incidence général du département, considéré comme élevé à partir de 50 cas pour 100 000 habitants, s'établit à 38,4 cas pour 100 000 habitants, taux en dessous duquel le département n'était pas passé depuis le 18 août 2020;
- Le taux d'incidence départemental chez les personnes âgées de **plus de 65 ans** s'élève à **12,9 pour 100 000 habitants**; A noter que pour cette tranche populationnelle (65-74 ans) la couverture vaccinale est de 88% en primoinjection;
- Le nombre de patients positifs est en constante baisse : 627 personnes testées positives du 7 au 13 juin 2021 soit un taux de positivité de 1,4%;
- Les indicateurs hospitaliers sont en nette amélioration avec 28 patients en réanimation et 98 patients en hospitalisation conventionnelle pour COVID-19;
- Les clusters baissent également : au 9 juin 2021 22 clusters en cours.

Dans le département, l'analyse de la situation épidémiologique et des principaux indicateurs épidémiques témoignent d'une circulation ralentie du virus justifiant un allègement des mesures sanitaires.

Toutefois, la poursuite de la vigilance dans certaines catégories de lieux ou pour certaines activités s'impose, afin de limiter les interactions sociales et les situations propices aux contacts à risque de transmission:

- Les marchés, brocantes, ventes à déballage,
- Les rassemblements et manifestations,
- Les abords des transports en commun, abords des gares, abords des quais, abribus.
- Les zones piétonnes très fréquentées,
- Les files d'attente.

Toutes mesures visant à limiter la circulation virale et les situations où les gestes barrière ne peuvent être respectés sont donc fortement recommandées.

La Directrice dénérale adjointe de l'Agence Réfigue de Santé

Hélène JUNQUA